



FRELON ASIATIQUE : ATTENTION AU PIÉGEAGE!

Le piégeage « sélectif », de quoi s'agit-il ?



Plusieurs appels sont actuellement lancés par différents réseaux, pour pratiquer un **piégeage des futures reines qui fondent au printemps les nids de Frelons asiatiques**, dont la présence peut menacer notamment les abeilles des ruches.

Le système employé consiste généralement en un appât attirant de nombreuses espèces d'insectes, combiné à un dispositif qui permet

aux plus petits de ressortir et de piéger les plus gros et donc, en théorie, les Frelons asiatiques.

L'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine met en garde contre cette pratique qui est en réalité **peu efficace** et qui entraîne la mort de beaucoup de pollinisateurs, sans distinction. **Elle ne doit pas se faire en dehors d'un cadre et d'un contrôle scientifique rigoureux.**



Des conséquences funestes pour tous les pollinisateurs



Dans les faits, les études menées sur le sujet montrent que 99 % des insectes capturés dans le cadre de ce piégeage de printemps ne sont pas des Frelons asiatiques. Par ailleurs, pour les insectes qui parviennent à ressortir du piège, la capture, même brève, peut avoir un impact sur leur survie et leur fécondité.

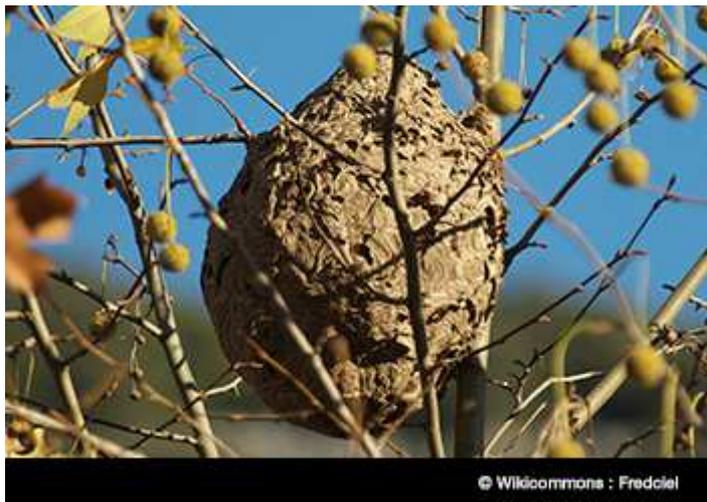
Enfin, **l'efficacité même du piégeage est remise en cause par plusieurs recherches**, car le printemps est la période où la mortalité des futures reines est naturellement la plus importante, notamment à cause de la compétition. En tuer certaines par ces dispositifs ne ferait que laisser la place à d'autres.

Les campagnes massives et répétées de ce type de piégeage risquent de mettre à mal le bon fonctionnement des écosystèmes et les populations de pollinisateurs naturellement présents sur notre territoire.



Que faire pour se prémunir et protéger les ruches ?

Voici quelques recommandations à suivre, relayées par l'ODBU :



© Wikicommons : Fredciel

- S'abstenir de tout piégeage préventif qui tue un grand nombre d'insectes, sans affecter les populations de Frelons asiatiques ;
> Participer à des campagnes locales organisées de détection des nids de Frelons asiatiques ;
- Détruire les nids (en s'assurant qu'il s'agit bien de colonies de Frelons asiatiques) le plus tôt possible dans la saison et jusqu'à mi-novembre, en faisant appel à une entreprise spécialisée ;
- Protéger les ruches par des muselières (cages grillagées devant la planche d'envol),
- En dernier recours, piéger uniquement aux abords des ruches, de fin juin à mi-novembre, et seulement en cas de prédation par les Frelons asiatiques, en utilisant comme appât le jus de cirier (plus « sélectif » que la bière).
- Enfin, penser à placer des poules près de vos ruches, elles se délecteront des frelons un peu trop présents près des abeilles,

Pour toute information, contacter l'ODBU :
odbu@seinesaintdenis.fr